

CHARTRE DE L'UTILISATION DE L'INTERNET, DU RESEAU ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU SEIN DU COLLEGE MAURICE RAVEL

1- REGLES DE GESTION DU RESEAU ET DES MOYENS INFORMATIQUES DU COLLEGE

1-1 CONDITIONS D'ACCES AUX MOYENS INFORMATIQUES DU COLLEGE

L'utilisation de l'informatique a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement, de documentation. Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique qui lui permettra de se connecter au réseau. Les comptes et les mots de passe sont nominatifs, personnels et inaccessibles.

1-2 CONTROLES TECHNIQUES

L'Etablissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites, notamment par lecture des journaux d'activité.

L'Etablissement se réserve, dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

2- LE RESPECT DE LA DEONTOLOGIE INFORMATIQUE

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- * de masquer sa véritable identité - * de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur -
- * de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas - * d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation - * de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur, par des messages, textes ou images provocants - * d'interrompre le fonctionnement normal du réseau et des systèmes - * de se connecter ou d'essayer de se connecter à un site ou un compte sans y être autorisé.

Sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- * l'atteinte à la vie privée d'autrui - * la diffamation et l'injure - * la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptible d'être perçu par un mineur - * l'incitation à la consommation de substances interdites -
- * la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence - * l'apologie de tous les crimes notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'Humanité - * la contrefaçon de marque - * la reproduction, présentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit en violation des droits d'auteur - * les copies de logiciels commerciaux, hormis une sauvegarde dans les conditions prévues.

De plus, l'utilisateur s'engage à utiliser Internet exclusivement pour une utilisation d'ordre pédagogique.

L'utilisateur ne peut installer un logiciel sur un ordinateur qu'après accord du ou des administrateurs concernés. L'utilisateur s'interdit de faire des copies de logiciels n'appartenant pas au domaine public.

Notamment il ne devra en aucun cas :

- * installer des logiciels à caractère ludique sauf à des fins scientifiques ou pédagogiques - * faire une copie d'un logiciel commercial - * contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel - * développer, copier des programmes qui s'auto dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes (virus informatiques).

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe un des administrateurs réseau de toute anomalie constatée. Les activités risquant d'accaparer fortement les ressources informatiques (impression de gros documents, calculs importants, utilisation intensive du réseau...) devront être effectuées au moment qui pénalisent le moins la communauté.

Un utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (sans fermer sa session de travail).

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose au retrait de son compte informatique ainsi qu'aux poursuites, disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du Collège Maurice Ravel et m'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues au dernier paragraphe. Le numéro d'utilisateur qui m'a été communiqué par mon professeur principal est :

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

(Signature)

Règlement intérieur
Autorisation de droit à l'image
Equipe éducative
Demandes de rendez-vous
Absences de professeurs
Correspondance
Observations
Suivi de l'élève
Passage à l'imprimerie
Oubli de carnet de correspondance
Retards

Etwinmap